

mais l'on doit ajouter qu'elle s'impose aussi les plus grands sacrifices pour maintenir sa renommée et pour satisfaire toujours mieux sa fidèle clientèle.

La production de cette industrie est actuellement, croyons-nous, insurpassable, car elle peut se classer dans les catégories suivantes:

"Chronométrie": Chronomètres pour la marine, pour expériences scientifiques, chronomètres de bord et de poche. "Montres compliquées": montres à tourbillon, montres astronomiques avec mécanisme de quantité et d'équation, montres chronographes avec aiguilles rattrapantes et foudroyantes, montres à grande sonnerie, répétition à quarts et à minutes. "Montres civiles", ainsi que "montres ou enregistreurs pour usages spéciaux": Montres pour automobiles, montres pour aéroplanes, montres réveils, montres pour aveugles, montres 8 jours en portefeuille, presse-lettres ou pendules, montres bracelets avec cadrans radium, montres boussoles, télémètres, pédomètres, tachymètres et comme "montres-bijoux": bracelets montre, montre-bague, montres-broche ou bouttonnière, châtelaines et pendentifs. Tous autant d'objets aux grandeurs les plus diverses aux usages les plus variés, aux aspects les plus inattendus.

D'autre part, l'horlogerie suisse peut donner toute garantie quant à la qualité de ses produits, car pour ses meilleures pièces elle a recours aux services du Contrôle scientifique de la marche des montres, institué dans les Observatoires de Genève et de Neuchâtel ainsi que dans la plupart des écoles d'horlogerie ou des fabriques importantes, et qui publient chaque année sur la base de règlements d'une extrême sévérité, les résultats obtenus. Ces résultats constituent une ex-

cellente réclame pour les fabricants ainsi distingués et un stimulant pour les régleurs qui avec un soin jaloux veillent aux progrès à réaliser en vue d'une précision toujours plus grande.

L'on sait en outre, qu'en Suisse la fabrication et la vente des ouvrages d'or, d'argent et de platine sont subordonnées à certains principes fixées par des lois fédérales très sévères. Ces dispositions légales visent surtout à protéger l'acheteur de tous les pays. L'une des plus intéressantes parmi ces dispositions est assurément celle qui interdit d'insculper sur des ouvrages d'un autre métal ou sur des objets plaqués des indications tendant à tromper l'acheteur.

C'est le Bureau fédéral de contrôle officiel aux conditions de la production industrielle. Actuellement il existe en Suisse treize bureaux de contrôle dans lesquels de nombreux essayeurs-jurés, tous possesseurs du diplôme fédéral, insculpent sur les boîtiers des montres et des bijoux-montres les poinçons suivants:

Pour l'or, 18 kr. et au-dessus, l'Helvétia, pour les titres de 14 à 18 kr. l'Ecureuil.

Pour l'argent à 875 millimètres et plus, l'Ours, pour celui à 800 millimètres le Coq.

Pour le platine au titre minimum de 950 millièmes exigé au contrôle officiel, la Tête de chamois.

Les garanties que procure ce poinçonnement officiel suisse sont telles qu'il serait désirable que les Gouvernements étrangers qui, actuellement, ne l'admettent pas dans leur pays, voulussent bien le considérer comme valable. Une telle décision faciliterait grandement les transactions d'après-guerre qui, comme chacun s'accorde à le reconnaître, devraient être grandement simplifiées.

La Réduction du Stock
et
L'assortiment Complet de Pointures
signifient
des Dollars et des Cents pour vous
En achetant la Casquette 3 dans 1



Trois Pointures dans Une
Cela peut se réaliser

Ecrivez aujourd'hui pour échantillons

THE COOPER CAP CO.

Immeuble Cooper

TORONTO (Ont.)



CASCO 2 $\frac{3}{8}$

CLYDE 2 $\frac{1}{8}$

FAUX-COLS
ARROW

Donnant une élégante apparence demimilitaire. S'ajustant bien et possédant un ample espace pour le noeud de la cravate.

CLUETT, PEABODY & CO., INC. Fabricants, MONTREAL